

ETUDE

DE

FEUILLE No 2

M^e François Pfefferlé

Licencié en droit
AVOCAT ET NOTAIRE

Tél. (027) 2 25 36
Ch. postaux 19 6958
Case postale 214

1951 SION, le 22 février 1972
Place du Midi 46
Bât. «Les Rochers»

Toujours avec plaisir à votre entière disposition, je vous prie
d'agréer, Monsieur Emile IMESCH, l'assurance de mes sentiments
distingués.

Président de la Municipalité
Hôtel de Ville

Adresse : mont.

1950 SION

Monsieur le Président,

Conc.: réclamation de M. Charles Menge

Comme je vous l'ai dit hier au téléphone, j'ai pris note de
votre lettre du 17 février 1972 faisant allusion à des infor-
mations que vous auriez reçues de M. Alexandre Théler d'un
paiement de Fr. 1.350.-- à M. Menge, ce qui vous aurait fait
déduire qu'en conséquence l'oeuvre réclamée n'était plus la
propriété de M. Menge.

Objet: M. Charles Menge, artiste-peintre, à La Moras s/Sion

Je vous confirme donc que M. Théler a en réalité réglé le 22
octobre 1966 la somme de Fr. 1.200.-- à M. Menge, tout en
reconnaissant explicitement que les maquettes en question, dont
fait partie celle qui se trouve actuellement à la Munici-
palité, restaient la propriété exclusive de l'artiste. C'est
bien volontiers qu'à votre demande je vous adresse une photo-
copie de la pièce du 22 octobre 1966 qui avait mis fin au
litige qui s'était élevé à l'époque entre les prénommés.

Dès lors, vous êtes renseigné de manière détaillée au sujet
de cette affaire et en adressant à M. Charles Menge copie de
la présente, je l'invite à passer à la Municipalité pour reti-
rer son oeuvre qui lui appartient exclusivement.

Je suis absolument navré que cette affaire vous ait causé du
dérangement à la suite d'informations erronées ne provenant,

Vertical text on the left margin, including "Case postale 214" and other illegible handwritten notes.